

Les émissions de RTL au cœur d'une bataille sans merci

LE RÉSUMÉ

La bataille fait rage entre RTL-TVI et son principal fournisseur de programmes, Everlasting Group.

Alors que Nicholas Ouchinsky avait été mandaté par le tribunal afin de mettre Everlasting en vente, il apparaît que les deux parties se disputent la paternité et les droits d'une série de programmes.

Devant le tribunal, les parties se sont entendues afin d'obtenir un nouveau délai de deux mois.

NICOLAS KESZEI

Bien entendu, on ne vous le dira pas comme ça, parce que dans les travées du tribunal de commerce francophone de Bruxelles, le ton est souvent policé, mais la bagarre fait rage entre RTL-TVi et la maison de production Everlasting Prod, cette dernière fournissant à la chaîne privée ses principaux programmes (71, Expedition Pairi Daiza, Mariés au premier regard,...). Everlasting et RTL se battent à propos des droits des marques et des formats tandis que cinq candidats se sont présentés au portillon pour racheter tout ou partie de la société. On va tenter de résumer, en faisant simple.

Quatre candidats

Face à des difficultés financières de plus en plus compliquées à surmonter (on parle d'un passif de 11 à 12 millions d'euros), Everlasting Group et 4 autres sociétés du groupe, dirigées par Xavier Debatty, ont dû se mettre à l'abri de leurs créanciers par

le biais de la procédure en réorganisation judiciaire (PRJ). À ce moment, Xavier Debatty menait des négociations avec un candidat repreneur. Six mois plus tard, fin décembre 2017, l'objet de la PRJ a changé et la société a été mise à l'étalage sous l'autorité d'un mandataire de justice. C'est l'avocat Nicholas Ouchinsky (Lexlitis) qui a été désigné par le tribunal de commerce afin de vendre Everlasting. Ce mercredi matin, il était présent devant le tribunal de commerce francophone de Bruxelles pour dresser un état des lieux de la situation. Et le moins que l'on puisse écrire est que le mandataire de justice n'y est pas allé par quatre chemins.

En un mois et demi, Nicholas Ouchinsky a fait le tour des chapelles et a finalement réussi à attirer cinq candidats intéressés par le rachat du producteur qui fournit à RTL-TVi la plupart de ses programmes. In fine, il a décidé de garder quatre candidats qui devront remettre leur meilleure offre pour le 17 juillet prochain. En audience, Nicholas Ouchinsky a expliqué que deux candidats étaient intéressés par un rachat de l'ensemble tandis que deux autres voudraient mettre la main sur des «morceaux» d'Everlasting. Tout cela sachant que 32 personnes travaillent encore pour le groupe, a-t-il précisé.

Le dossier est compliqué, a expliqué le mandataire de justice, soulignant au passage la loyauté de RTL-TVi. «Il y a beaucoup d'interlocuteurs autour de la table, dont RTL, mais également des banques qui voudraient me dicter le nom du candidat que je devrais sélectionner», a-t-il encore expliqué, précisant qu'il connaissait actuellement de grandes difficultés quant à la question des droits portant sur les

formats (le concept des émissions) et les marques des programmes fournis.

À ce stade, Nicholas Ouchinsky a expliqué au tribunal qu'il n'était pas évident de savoir ce qui appartient réellement à qui et qu'il a, dans ce cas de figure, besoin de plus de temps pour mener sa mission à bien. A priori, dans ce dossier, contrarié de ne pas recevoir les documents utiles à l'avancement du dossier, le juge délégué Cédric Van Zeeland avait rappelé l'affaire au rôle afin de demander la clôture anticipée de la PRJ, ce qui aurait pu entraîner la faillite.

Finalement, à la barre, toutes les parties se sont entendues pour prolonger le délai de deux mois afin de tenter de tirer les choses au clair. Christophe Baudoux, l'un des deux avocats d'Everlasting, a expliqué que la société était apte à poursuivre ses activités tout en assurant le paiement des factures. Mais il a également reconnu qu'il allait falloir tirer au clair cette histoire de marques et de format. Certains cas, comme «Expedition Pairi Daiza» ne sont pas compliqués, la marque appartient au parc zoologique Pairi Daiza. Mais d'autres dossiers seront plus nébuleux à régler, sachant que le producteur est récemment allé déposer des marques afin de s'en assurer la possession. Cet état de fait est évidemment contesté par RTL.

Les semaines qui viennent seront mises à profit pour mettre la chaîne de télévision et son principal producteur autour de la table afin de tenter de dégager une solution. Le mandataire de justice profitera également des prochaines semaines pour tenter d'obtenir les documents qui lui manquent encore. L'affaire a été prise en délibéré.